

Des quotas de pêche instaurés pour l'espadon de Méditerranée à partir de 2017

La Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (Cicta), qui regroupe une cinquantaine de pays, a décidé lundi d'instaurer des quotas de pêche pour l'espadon de Méditerranée, au terme d'une réunion à Vilamoura, au Portugal, ont annoncé l'ONG Oceana et l'Union européenne.

Le texte adopté fixe le quota à 10.500 tonnes pour 2017 et prévoit qu'il baissera de 3 % par an de 2018 à 2022. C'est la première fois que des quotas sont mis en place pour protéger ce poisson victime de surpêche depuis des décennies.

« La proposition (de l'Union européenne) a été adoptée » par la Cicta, a indiqué la Commission européenne dans un communiqué. « Le plan de reconstitution adopté est un pas décisif vers la préservation du stock », ajoute-t-elle.

« Ça y est, c'est fait. Enfin, pour son 50e anniversaire, la Cicta a fait un pas en avant dans le dossier de ce stock trop négligé » jusqu'à présent, a déclaré à l'AFP Ilaria Vielmini, d'Oceana.

Selon l'ONG, la population d'espadon a chuté de 70 % en 30 ans en raison de la surpêche. Et 70 % des poissons capturés sont des juvéniles (moins de trois ans), c'est-à-dire n'étant pas arrivés à maturité pour se reproduire, précise le WWF.

Ces dernières années (2012-2015), les volumes d'espadon pêchés se sont stabilisés à quelque 10.000 tonnes par an, après avoir fluctué entre 12.000 et 16.000 tonnes entre 1988 et 2011.

Lien article : <http://www.agrisalon.com/actualites/2016/11/24/le-saumon-frais-non-bio-moins-contamine-qu-avant-contrairement-au-bio>